

Procès-verbal

9E ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2018

DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMESIE

Le 21 juin à 16h25

UQAT, pavillon Amos, salle 5024,

341, rue Principale Nord Amos (Québec)

J9T 2L8

1. OUVERTURE DES PORTES 15H50

Liste des membres présents :

- M. Mario Grenier ;
- Mme Monique Châteauvert ;
- M. Richard Séguin ;
- Mme Cindy Cormier ;
- M. Richard Genest ;
- M. Luc Bossé ;
- Mme Marie-Ève Sigouin ;
- M. Normand Roy ;
- Mme Suzanne Adams ;
- M. Claude Desjardins ;
- Mme Patricia Boutin ;
- Mme Evelyne Sylvestre ;

Aussi présents :

- Mme Frédérick De Oliveira (Agent de sensibilisation, stagiaire) ;
- M. Christian-Raphael Gilbert (Chargé de projet) ;
- M. Oumarou Daouda (Directeur général) ;
- M. Richard Séguin (Vérificateur comptable) ;

Ouverture de la SÉANCE : Mot de bienvenue de la PRÉSIDENTE

La séance débute à 16 h 25 et la présidente, Mme Eve-Lyne Sylvestre, souhaite la bienvenue à tous. Mme Sylvestre effectue ensuite une courte présentation de l'organisme ; son historique, sa mission et son mandat octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. **Ouverture de la séance : Mot de bienvenue de la présidente**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 21 juin 2018**
3. **Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 6 juillet 2017**
4. **Assemblée des membres**
 - 4.1. Présentation des employés et du Conseil d'administration
 - 4.2. Rapport annuel des activités 2017-2018
 - 4.3. Plan d'action 2018-2019
 - 4.4. Prévisions budgétaires 2018-2019 Pause
 - 4.5. Présentation des différents projets 2018-2019
 - 4.6. Modifications aux règlements généraux
 - 4.7. Choix vérificateur comptable
 - 4.8. Élections
5. **Questions diverses**
6. **Levée de la séance**

RÉSOLUTION OBVAJ : 371-06-18

Objet : Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2018

Mme Patricia Boutin propose que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2018 soit adopté. La proposition est appuyée par M. Richard Genest et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 JUILLET 2017

La présidente demande aux membres s'ils ont bien reçu le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2017 et si les membres désirent qu'il soit lu. Aucun membre ne demande de modifier le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2017.

RÉSOLUTION OBVAJ : 372-06-18

Objet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017

M. Normand Roy propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017. La proposition est appuyée par Mme Patricia Boutin et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

4.1. PRÉSENTATION DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente effectue premièrement une brève présentation des membres du conseil d'administration et M. Oumarou Daouda présente les nouveaux employés de l'OBVAJ.

La direction résume ensuite les grandes lignes du rapport d'activités annuel pour les membres présents dont les activités récurrentes de l'OBVAJ, les activités de formation auxquelles les employés de l'OBVAJ ont participé, les tâches et projets sur lesquels l'organisme s'est appliqué, les publications parues dans les médias ainsi que les événements auxquels l'OBVAJ a participé. Aucune question n'est posée à ce point.

4.2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES ACTIVITÉS 2017-2018

M. Richard Séguin, vérificateur comptable pour des états financiers de 2017-2018 pour le compte de Consult Action RS in., s'est présenté à l'assemblée afin d'effectuer la présentation de la mission d'examen. Il est dit que les états financiers n'indiquent pas de faille dans la gestion de l'organisme. Celle-ci démontre que la comptabilité est conforme, que l'OBVAJ a généré des revenus en 2018 de \$190 632 versus des revenus de \$145 485 pour l'année dernière. Les dépenses de l'OBVAJ pour 2018 sont de \$183 121 versus des dépenses de \$174 770 pour l'année dernière. Les principales dépenses en 2018 sont les salaires au montant de \$136 625 versus un montant de \$142 167 par rapport à l'année 2017. Le surplus accumulé de l'organisme en 2018 est de \$141 317 versus un surplus accumulé de \$133806 pour 2017.

Le bilan au 31 mars 2018 montre que l'OBVAJ a présentement en caisse \$865 944, considérant entre autres les subventions du MDDELCC et le surplus accumulé. Le 14 mars 2018, L'Organisme a signé une entente avec le MDDELCC lui octroyant une somme totale de \$726 750 ; soit \$242 250 pour chacun des exercices 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021. La totalité de cette somme a été versée à l'Organisme le 27 mars 2018. Un montant de \$720 000 a été versé dans un compte Avantage Entreprise. Le bénéfice de cette aide financière est assorti de diverses conditions dont la production à des dates déterminées des différents rapports pertinents.

Rapport annuel des activités 2017-2018

	2018	2017
Revenus	190 632	145 485
Dépenses	183 121	174 770
Solde au début	133 806	163 091
Excédant (insuffisance)	7511	(29 285)
Solde à la fin	141 317	133 806
Actif	876 944	141 737
Passif	735 627	7931
Actifs nets	876 944	141 737
Activités d'exploitation		
<i>Excédant (insuffisance) des revenus sur les dépenses</i>	7511	(29285)
<i>Variation des éléments hors-caisse du fond de roulement</i>	718 800	8316
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	726 311	20 969
Trésorerie au début	139 391	160 360
Trésorerie à la fin	865 702	139 391

RÉSOLUTION OBVAJ-373-06-18

Objet : Approbation du rapport financier d'activités annuel 2017-2018

M. Richard Genest propose l'approbation du rapport d'activités annuelles 2017-2018. La proposition est appuyée par M. Suzanne Adams et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.3. PLAN D'ACTION 2018-2019

Le plan d'action est ensuite présenté par la direction. La proposition du plan d'action 2018-2019 demeure similaire à celle des années précédentes concernant les activités de représentation et de participation à divers comités régionaux ainsi qu'au niveau des communications pour la concertation et la sensibilisation. Le plan d'action comprend 5 séries d'actions portant respectivement sur : le plan directeur de l'eau, les communications, informations, sensibilisation et formation, la protection des milieux et la restauration, le financement ainsi que les ressources humaines.

RÉSOLUTION OBVAJ-374-06-18

Objet : Approbation du rapport du plan d'action 2018-2019

M. Mario Grenier propose l'approbation du plan d'action 2018-2019. La proposition est appuyée par Mme Patricia Boutin et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.4. PREVISIONS BUDGETAIRES 2018-2019

Les salaires de l'Organisme prévus pour la période 2018-2019 comprenant les employés (\$151 913), les services de contractant (\$10 821) et les conférenciers (\$500) s'élèvent à \$163 235. Les frais généraux d'administration (comprenant les honoraires professionnels comptables, le loyer, la publicité, la promotion, les assurances, les équipements de bureau, ... etc.) s'élèvent à \$38 665. Les dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 sont de \$226 592 avec un surplus de \$22 222.

RÉSOLUTION OBVAJ-375-06-18

Objet : Approbation des prévisions budgétaires 2018-2019

M. Richard Genest propose l'approbation des prévisions budgétaires 2018-2019. La proposition est appuyée par Mme Cindy Cormier et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.5. PRESENTATION DES DIFFERENTS PROJETS 2018-2019

M. Oumarou fait une présentation sommaire des différents projets de l'OBVAJ pour 2018-2019. Le projet d'échantillonnage des eaux de surface qui se veut un programme complémentaire au Réseau-rivières se

poursuivra en 2018. Les stations d'échantillonnage des eaux de surface sur les bassins versants prioritaires (dont 12 stations de l'OBVAJ et 2 stations du *Réseau de surveillance volontaire des lacs*), où aucun ou un faible suivi du ministère est effectué, seront les mêmes.

M. Oumarou présente ensuite le programme développé par le Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'Eau (G3E) qui sera réalisé par l'OBVAJ sur le territoire. Ce projet provincial est intitulé *Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir* et comporte 2 stations d'échantillonnage sur le territoire de l'OBVAJ. Ce projet consiste en l'échantillonnage de micro-invertébrés benthiques afin de documenter l'impact de changements climatiques sur les rivières sur un horizon 2017-2020.

Il présente ensuite le projet « *Agir pour la qualité de l'eau ; je protège mon héritage, je passe à l'action !* », projet de sensibilisation dont l'objectif est de sensibiliser et informer les municipalités et leurs citoyens sur leur rôle respectif dans la préservation de la qualité de l'eau.

Il présente ensuite le projet de mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) essentiellement en ce qui concerne le volet sur les eaux souterraines. Aussi, les résultats de la campagne d'échantillonnage réalisée cette année, ainsi que les données recueillies sur plusieurs projets, ouvrages, bibliographies et bases de données viendront aussi enrichir la mise à jour du PDE.

Il est aussi question de poursuivre le projet d'analyse de la qualité de l'eau des puits domestiques. Ce projet s'est réalisé au courant des 3 dernières années au sein de l'OBVAJ. L'Organisme a décidé de poursuivre l'exercice pour une extension de 1 an.

D'autres projets comme le RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) sont poursuivis mais en raison d'un manque de personnel bénévole, certains lacs n'ont pas été échantillonnés, tel le Lac Malartic.

4.6. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS GENERAUX

Afin de répondre à la demande de différents acteurs externes souhaitant adhérer à l'OBVAJ, M. Oumarou Daouda propose de modifier l'article 3.1 des règlements généraux sur les conditions et éligibilité qui stipule :

La Corporation compte une (1) catégorie de membres.

Toute personne morale ou physique habitant ou œuvrant sur le territoire d'intervention de la Corporation, et intéressée à promouvoir sa mission, peut devenir membre en autant qu'il signe une convention d'adhésion et paie les droits prévus à cet effet à la Corporation.

Les membres doivent signer une convention d'adhésion et payer les droits prévus à cet effet à la Corporation. Leur adhésion est entérinée par le conseil d'administration de la Corporation lors de la réunion suivant la demande d'adhésion.

Les membres réguliers sont éligibles comme administrateurs de la Corporation et ont le droit :

- a) *De participer à toutes les activités de la corporation;*
- b) *De recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres;*

c) *D'assister, de demander la parole et de voter aux assemblées des membres.*

La Corporation peut instituer tout autre groupe de membres sujet à l'approbation de l'assemblée générale lors de l'assemblée générale suivante.

Sont considérés comme membres observateurs, les membres qui représentent un ministère ou la Conférence régionale des élus. Ils ne sont pas éligibles sur le conseil d'administration.

M. Oumarou Daouda propose de supprimer : *habitant ou œuvrant sur le territoire d'intervention de la Corporation*

Et d'ajouter : *Seule une personne physique ou morale résidant ou œuvrant sur le territoire de l'OBVAJ peut présenter sa nomination au conseil d'administration*

L'article 3.1 ainsi modifié serait ainsi libellé :

La Corporation compte une (1) catégorie de membres.

Toute personne morale ou physique intéressée à promouvoir sa mission, peut devenir membre, en autant qu'elle signe une convention d'adhésion et paie les droits prévus à cet effet à la Corporation.

Seule une personne physique ou morale résidant ou œuvrant sur le territoire de l'OBVAJ peut présenter sa nomination au conseil d'administration

Le reste sans changement.

RÉSOLUTION OBVAJ-376-06-18

Objet : Approbation des modifications à l'article 3.1 des règlements généraux 2018-2019

M. Mario Grenier propose l'approbation des modifications à l'article 3.1 des règlements généraux. La proposition est appuyée par Mme Cindy Cormier et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.7. CHOIX DU VERIFICATEUR COMPTABLE

Afin de préparer la mission d'examen pour l'année financière 2018-2019, M. Oumarou présente les différentes soumissions effectuées concernant la vérification comptable.

- La première soumission a été déposée à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton inc*, pour un montant de \$2980.

- La deuxième soumission a été déposée à la firme *Perseus Services-Conseils* pour un montant de \$3500.
- La quatrième soumission a été déposée à Régis Bossé CPA CGA, lors de la signature d'un contrat de trois ans pour un montant de \$1875 par année.
- La troisième soumission a été déposée à *Consult Action RS Inc.* pour un montant de 1125,00 \$ (taxes non-comprised) pour l'année 2018.

RÉSOLUTION OBVAJ-377-06-18

Objet : Choix du vérificateur comptable pour l'année 2018-2019

Mme Cindy Cormier propose l'embauche de la firme Consult Action RS Inc. afin de réaliser la mission d'examen pour l'année financière 2018-2019. La proposition est appuyée par M. Richard Genest et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.8. ÉLECTIONS

M. Mario Grenier est proposé par Mme Sylvestre comme président d'élection. La proposition est appuyée par M. Claude Desjardins

Mme Cindy Cormier est proposée par Mme Suzanne Adams comme secrétaire d'élection. La proposition est appuyée par Mme Marie-Eve Sigouin.

Ensuite le président et la secrétaire d'élection procèdent aux élections

Le poste de président et 2 d'administrateurs sont à pourvoir au sein de du conseil d'administration de l'OBVAJ.
Au poste d'administrateur,

RÉSOLUTION OBVAJ-378-06-18

Objet : Approbation de la candidature de M. Luc Bossé en tant qu'administrateur de l'OBVAJ

M. Normand Roy propose d'accepter la candidature de M. Luc Bossé en tant qu'administrateur de l'OBVAJ. La proposition est appuyée par Mario Grenier et adoptée à l'unanimité.

Adopté

RÉSOLUTION OBVAJ-379-06-18

Objet : Approbation de la candidature de M. Richard Genest en tant qu'administrateur de l'OBVAJ

Mme. Eve-Lyne Sylvestre propose d'accepter la candidature de M. Richard Genest en tant qu'administrateur de l'OBVAJ. La proposition est appuyée par Patricia Boutin et adoptée à l'unanimité.

Adopté

RÉSOLUTION OBVAJ-380-06-18

Objet : Désignation de M. Luc Bossé en tant que président du conseil d'administration de l'OBVAJ et second signataire au compte Desjardins.

Mme. Eve-Lyne Sylvestre propose M. Luc Bossé comme président du conseil d'administration de l'OBVAJ et d'ajouter son nom en tant que second signataire au compte Desjardins. La proposition est appuyée par Normand Roy et adoptée à l'unanimité.

Adopté

RÉSOLUTION OBVAJ-381-06-18

Objet : Ratification de la nomination de M. Léandre Gervais en tant qu'administrateur de l'OBVAJ

Mme. Eve-Lyne Sylvestre propose d'entériner la nomination de M. Gervais Léandre en tant qu'administrateur de l'OBVAJ. La proposition est appuyée par Patricia Boutin et adoptée à l'unanimité.

Adopté

La composition du conseil d'administration se résume comme suit :

Nom	Secteur de représentativité	No de poste	Date d'entrée en fonction	Poste d'officier
Eve-Lyne Sylvestre	Économique	6	2016-01-21	
Léandre Gervais	Municipal	5	2018-06-21	
Luc Bossé	Économique	1	2016-04-16	Président
Richard Genest	Communautaire	2	2018-06-21	

Normand Roy	Communautaire	4	2016-06-16	Vice-Président
Éric Audet	Municipal	7	2010-01-11	
Ghislain Galarneau	Economique Agricole	3	2011-11-16	

5. QUESTIONS DIVERSES

M. Oumarou demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant chacun des points présentés.

Mme Patricia Boutin demande s'il est possible d'avoir accès par l'entremise de l'Organisme aux données fournies par le ministère concernant le ÉSEE (Études sur le Suivi des Effets sur l'Environnement). Il a été répondu que ces données n'ont pas été rendues publiques.

Mme Suzanne Adams demande le nombre de membres total de l'OBVAJ. Il a été répondu 93. Mme Sylvestre demande à l'assemblée de voter sur l'adhésion de Marie-Ève Sigouin au sein de l'OBVAJ.

RÉSOLUTION : 382-06-18.

Objet : Adhésion de Madame Marie-Eve Sigouin comme membre de l'OBVAJ

Mme Patricia Boutin propose d'accepter la demande d'adhésion de Madame Marie-Eve Sigouin comme membre de l'OBVAJ. La proposition est appuyée par M. Mario Grenier

Adopté.

Le nombre de membres de l'OBVAJ s'élève maintenant à 94.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION OBVAJ-383-06-18

Objet : Levée de l'assemblée générale annuelle

Mme Patricia Boutin propose la levée de l'assemblée. La proposition est appuyée par Cindy Cormier et est adoptée à l'unanimité.

Adopté

La séance termine à 19 h 25